



N° 1256-2013/ARR/DES/SBAEE

Date du : 20/06/2013

Rapport
à
la présidente de l'assemblée de la province Sud

OBJET : arrêté modifiant l'arrêté n° 268-2013 listant les grandes écoles permettant le bénéfice de la bourse d'excellence

PJ: un projet d'arrêté

L'arrêté n° 268-2013/ARR/DES du 27 février 2013 a listé les grandes écoles permettant le bénéfice de la bourse d'excellence.

Parmi les vingt-quatre (24) dossiers déposés, nous avons pu constater que certaines écoles n'apparaissaient pas sur la liste initiale.

C'est pourquoi il est proposé d'y ajouter les grandes écoles ci-dessous :

- Institut national polytechnique de Grenoble ;
- Ecole nationale supérieure publique d'ingénieurs (SUPMECA) ;
- Ecole nationale supérieure des ingénieurs de constructions aéronautiques (ENSICA) de Toulouse ;
- London School of Economic's and Political Sciences (LSE).

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.